

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

351/17

19/06/2017

Action extérieure de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme: le Conseil adopte des conclusions



Le Conseil a adopté des conclusions sur l'action extérieure de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme. Le Conseil condamne une nouvelle fois **avec force et sans équivoque le terrorisme** sous toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soient les auteurs et le but.

Faisant observer que le terrorisme constitue **l'une des plus graves menaces pesant sur la paix et la sécurité** au niveau international et qu'il est de l'intérêt vital de l'UE qu'elle continue de travailler avec les partenaires aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral pour lutter contre cette menace polymorphe, le Conseil aborde les thèmes ci-après dans ses conclusions:

- **les structures en matière de lutte contre le terrorisme**, l'objectif étant de renforcer les capacités de l'UE pour approfondir la coopération dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, y compris dans les délégations de l'UE par l'intermédiaire d'experts de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme;
- **le lien entre les aspects intérieurs et les aspects extérieurs**, l'objectif étant de garantir une plus grande cohérence entre l'action intérieure et l'action extérieure dans le domaine de la sécurité, en renforçant le rôle des agences JAI à l'égard des pays tiers, et en notant que, dans ses conclusions de mai 2017, le Conseil a ajouté la lutte contre le terrorisme au nombre des missions définies à Feira et que, de ce fait, les missions et opérations relevant de la PSDC ont un rôle plus important à jouer dans la lutte contre le terrorisme;
- **le renforcement de la coopération** avec le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, les Balkans occidentaux, la Turquie, le Sahel et la Corne de l'Afrique, grâce à un dialogue politique renforcé, à un plus grand nombre de projets pour lutter contre le terrorisme et à un soutien financier accru aux mesures prises pour lutter contre le terrorisme et combattre et prévenir l'extrémisme violent, et à un renforcement des communications stratégiques, en particulier via la Task Force South sur la communication stratégique (StratComm);
- **le renforcement de la coopération internationale**, en particulier avec les principaux partenaires stratégiques, par exemple les États-Unis, l'Australie, le Canada et les partenaires Schengen, ainsi que les organes régionaux et multilatéraux, notamment les Nations unies et l'OTAN, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, Interpol et la coalition internationale de lutte contre Daech;
- **le renforcement de la capacité de réaction de l'UE dans des domaines thématiques essentiels**, tels que la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène, la nécessité de s'attaquer efficacement au recrutement et à la radicalisation en ligne, le problème majeur que représentent les combattants terroristes étrangers, en particulier la question des combattants étrangers de retour dans leur pays d'origine, la sûreté aérienne, le trafic des armes à feu ainsi que la question du financement du terrorisme et du blanchiment d'argent et les liens entre la grande criminalité organisée et le terrorisme.

Le Conseil a adopté pour la dernière fois des conclusions sur la lutte contre le terrorisme le 9 février 2015, à la suite de l'attentat contre Charlie Hebdo (janvier 2015), et ces conclusions demeurent la pierre angulaire de l'action extérieure de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme. Depuis lors, l'UE a considérablement intensifié son travail dans ce domaine.

- [Lire le texte complet des conclusions du Conseil](#)
- [Conclusions du Conseil sur la lutte contre le terrorisme du 9 février 2015](#)
- [Lutte de l'UE contre le terrorisme \(informations générales\)](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press